

Date de transmission de la convocation 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois d'Avril, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19h30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERO Valérie	1 ^{er} adjoint	X		
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjoint	X		
ENEULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DENORMANDIE Christelle	Conseillère Municipale	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal		X	COURPOTIN Stéphane
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	HOCHEDÉ Véronique
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	CARLIER Thierry
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.

Edwige VEDIE a été nommée secrétaire de séance.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET MARPA (Délibération 8-06/04/2023)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2022, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 :

- Constatant les résultats du compte administratif :

RESULTATS 2022	MONTANT
Résultat cumulé d'investissement de	- 43 938,88 €
Résultat de fonctionnement de	79 242,73 €
Solde des restes à réaliser de	- 400 €

- DECIDE d'affecter les résultats 2022 comme suit :

AFFECTATION 2023	MONTANT
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	- €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (Dépenses)	- 43 938,88 €
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en recettes d'investissement)	79 242,43 €

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire : Stéphane COURPOTIN



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 17.1.2023
Et de la publication le 18.1.2023
Fait à ARCISSES, le 18.1.2023

Le Maire : Stéphane COURPOTIN

